

CIO D'ANNONAY

NEWSLETTER

N°2 - Février 2025



Le CIO d'Annonay

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Rencontre avec un PsyEN uniquement sur rendez-vous

Accès gratuit et ouvert à tous

Contact secrétariat : Tel : 04.75.33.29.67 ou par Mail : cio-annonay@ac-grenoble.fr

Adresse : 6, Allée Copernic - 07100 ANNONAY

Site CIO

<https://cio.web.ac-grenoble.fr/cio-dannonay>

Vacances d'hiver et de Printemps

Ouverture vacances d'hiver

Du 24 Février au 07 Mars 2025



Ouverture vacances de Printemps :

Du 22 Avril au 02 Mai 2025



L'éducation récurrente, c'est quoi?

Toute personne ayant connu une rupture scolaire prolongée peut reprendre une scolarité à temps plein en réintégrant un établissement scolaire public : c'est l'éducation récurrente.

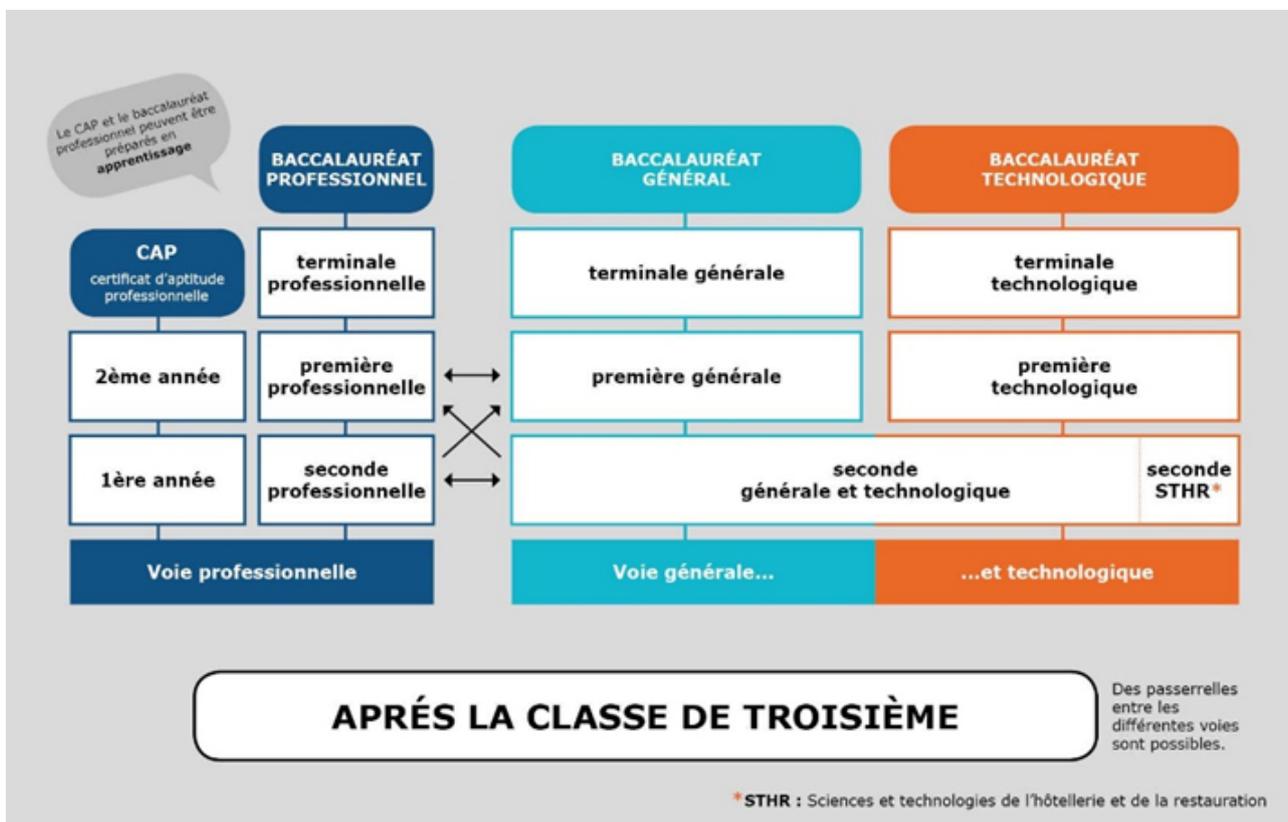
Les Psychologues de l'Education nationale aident à la définition du projet de rescolarisation et instruisent le dossier de candidature à un retour en formation initiale dans les établissements publics de l'Education nationale.

Nous conseillons aux candidats et aux personnes qui les accompagnent de contacter le CIO dès à présent car des démarches (stages, etc...) peuvent être recommandées pour vérifier le projet. Les dossiers sont instruits au mois de mai.

Le Droit Au Retour en Formation Initiale (DARFI)

Tout jeune de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire sans diplôme, peut bénéficier d'une durée complémentaire de formation qualifiante.

Après la classe de 3^o



Après la classe de 3^e (suite)

Tout au long de la classe de 3^e, l'élève précise son projet personnel et se prépare à une filière d'études. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation en vue de la poursuite de la scolarité au lycée : entretien personnalisé avec le professeur principal, choix d'une voie d'orientation et vœux d'affectation dans un établissement scolaire, inscription en lycée.

Préparer son orientation après la 3^e : le service en ligne Orientation

Des démarches simplifiées :

Le service en ligne est mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de 3^e pour :

- Formuler les demandes de poursuite d'études après la 3^e ;
- Prendre connaissance des réponses aux demandes formulées ;
- Inscrire son enfant dans l'établissement où il est admis.

Le service en ligne est accessible par le portail Scolarité Services pour les parents d'élèves de niveau 3^e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale.

Pour accéder au portail Scolarité-Services :

- Se connecter avec votre compte educonnect ;
- **Se connecter avec FranceConnect** : en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou l'identité numérique, ou mobile connect et moi, ou msa.fr.

Le service en ligne est également disponible en accès libre notamment pour les parents d'élèves scolarisés dans un établissement français à l'étranger, dans une formation dépendant d'un centre de formation d'apprentis ou en scolarité complète réglementée au centre national d'enseignement à distance (CNED), ainsi que pour les candidats à un retour en formation initiale et leur permet de consulter les offres de formations après la 3^e.

L'utilisation du service en ligne est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. En cas de difficulté technique, une plateforme d'assistance aux familles est proposée pour ce service. Elle est joignable par téléphone (0 809 54 06 06) ou via un formulaire en ligne. Pour tout conseil sur vos choix, votre professeur principal ou le Psychologue de l'Education nationale intervenant dans votre établissement ou au CIO sont vos premiers interlocuteurs.

Les établissements scolaires peuvent mettre à disposition un ordinateur en accès accompagné pour les familles qui ne seraient pas équipées.

Les familles sont informées des modalités de connexion au portail Scolarité Services par les établissements scolaires. Cette connexion est sécurisée par un identifiant et un mot de passe.

L'utilisation des services en ligne reste facultative pour les familles. Des formulaires papier pour la demande d'orientation et la demande d'admission dans les formations et établissements souhaités après la 3^e sont mis à disposition par les établissements.

Calendrier de la campagne d'affectation 2025

- Le **vendredi 4 avril 2025** : ouverture de la consultation des offres de formation pour la rentrée 2025 dans le service en ligne ;
- Du **lundi 5 mai au lundi 26 mai 2025** : saisie des demandes d'admission dans les formations souhaitées par les familles ;
- A partir du **vendredi 13 juin 2025** : organisation d'un pré-tour d'affectation

Le **vendredi 27 juin 2025** : publication des résultats de l'affectation après les épreuves du diplôme national du brevet (DNB) selon l'horaire fixé pour chaque académie et début des inscriptions en lycée.

Les ateliers du CIO

Atelier CIRFA

Atelier animé par l'Adjudant Sartre,
le Mercredi 19 Février 2025 de 14h à 16h au CIO d'Annonay.

Uniquement sur inscription au 04.75.33.29.67



INFORMATION SUR LES METIERS DE L'ARMEE DE TERRE

Le Mercredi 19 Février 2025 de 14h00 à 16h00
Au CIO D'Annonay
6, Allée Copernic - Cité du Zodiaque - Entrée H1.
07100 Annonay
Inscriptions au 04.75.33.29.67 ou par mail : cio-annonay@ac-grenoble.fr

Ressources utiles

Nouvelles parutions ONISEP

Sport



→ Lien [ICI](#)

Environnement et développement durable



→ Lien [ICI](#)

Les métiers de l'industrie du médicament



→ Lien [ICI](#)

Classes Prépa



→ Lien [ICI](#)

Les métiers de la production industrielle

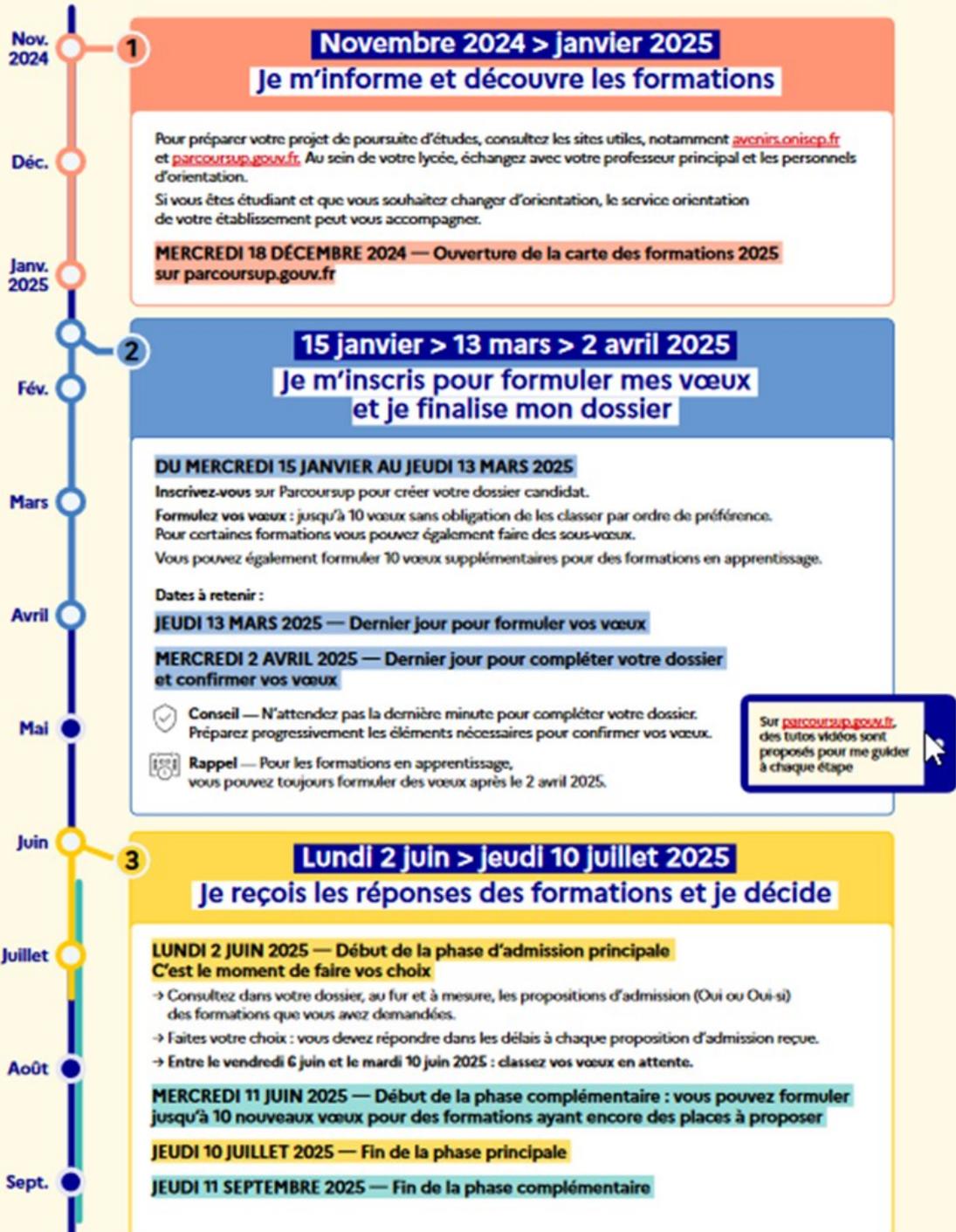


→ Lien [ICI](#)

Parcoursup

CALENDRIER PARCOURSUP 2024-2025

Parcoursup simplifie vos démarches : **1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier**



1 **Novembre 2024 > janvier 2025**
Je m'informe et découvre les formations

Pour préparer votre projet de poursuite d'études, consultez les sites utiles, notamment avcnirs.oniscp.fr et parcoursup.gouv.fr. Au sein de votre lycée, échangez avec votre professeur principal et les personnels d'orientation.

Si vous êtes étudiant et que vous souhaitez changer d'orientation, le service orientation de votre établissement peut vous accompagner.

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 — Ouverture de la carte des formations 2025 sur parcoursup.gouv.fr

2 **15 janvier > 13 mars > 2 avril 2025**
Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

DU MERCREDI 15 JANVIER AU JEUDI 13 MARS 2025
Inscrivez-vous sur Parcoursup pour créer votre dossier candidat.
Formulez vos vœux : jusqu'à 10 vœux sans obligation de les classer par ordre de préférence. Pour certaines formations vous pouvez également faire des sous-vœux.
Vous pouvez également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

Dates à retenir :
JEUDI 13 MARS 2025 — Dernier jour pour formuler vos vœux
MERCREDI 2 AVRIL 2025 — Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

Conseil — N'attendez pas la dernière minute pour compléter votre dossier. Préparez progressivement les éléments nécessaires pour confirmer vos vœux.
 Rappel — Pour les formations en apprentissage, vous pouvez toujours formuler des vœux après le 2 avril 2025.

Sur parcoursup.gouv.fr, des tutos vidéos sont proposés pour me guider à chaque étape

3 **Lundi 2 juin > jeudi 10 juillet 2025**
Je reçois les réponses des formations et je décide

LUNDI 2 JUIN 2025 — Début de la phase d'admission principale
C'est le moment de faire vos choix

- > Consultez dans votre dossier, au fur et à mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que vous avez demandées.
- > Faites votre choix : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue.
- > Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin 2025 : classez vos vœux en attente.

MERCREDI 11 JUIN 2025 — Début de la phase complémentaire : vous pouvez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant encore des places à proposer

JEUDI 10 JUILLET 2025 — Fin de la phase principale

JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 — Fin de la phase complémentaire